

**Commune de  
Vuillafans**

**Procès-verbal du conseil municipal  
du vendredi 29 septembre 2023**

Date de convocation : 23/09/2023

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	10
Nombre de membres absents excusés :	5
Nombre de membres absents :	0

Le vendredi 29 septembre 2023 à 20 h 30, le Conseil Municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Claude CURIE, Maire.

**Membres présents** : Céline BOUVERET, Claude CURIE, Patrick CHANUSSOT, Marie-Thérèse CRETIN GUTH, Yves GAMELON, Michelle HOUSER, Jean-Benoît LAMBERT, Stéphane MEREL, Sylvie PERRET-GENTIL, Bernard WOZNY.

**Absents excusés** : Anne-Lise BOESSINGER (procuration à Céline BOUVERET), Benjamin DOLE (procuration à Claude CURIE), Alain KIBLER (procuration à Yves GAMELON) Rémi JEANNINGROS (procuration à Sylvie PERRET-GENTIL), Olivier THOURIN (procuration à Stéphane MEREL).

**Absents** : 0

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Sylvie PERRET-GENTIL est nommée secrétaire de séance.

#### **1°) – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 juillet 2023**

Le conseil à l'unanimité des membres présents approuve le compte rendu du conseil municipal du 28 juillet 2023.

#### **2°) – Délibération pour accepter la réduction du temps de travail à 70 % de 35 heures de Mme Catherine HALLER et l'embauche en CDD de 12 heures hebdomadaires de Mme Patricia JULIAN pour assurer l'accueil de l'agence postale communale**

M. le Maire informe le conseil municipal que Mme Catherine HALLER a souhaité faire valoir son droit à bénéficier de la réduction de son temps de travail à 70 % de 35 heures effectives, dans le cadre de l'application de son droit à la retraite progressive dont elle peut bénéficier à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Il précise que dans le cadre de cette démarche, il est nécessaire de faire une carence du poste d'agent postal auprès du Centre de Gestion du Doubs, afin de permettre le recrutement de l'agent qui assurera le remplacement et la fonction avec un contrat à durée déterminée.

Il précise également qu'il a eu une candidature spontanée de la part de Mme Patricia JULIAN demeurant Place Courbet 25290 ORNANS (retraîtée de la fonction publique) pour le poste d'agent postal et son contrat en CDD sera de 12 heures hebdomadaire (soit 2 heures par jour du lundi au samedi).

Pour le poste de secrétaire de mairie, Mme Catherine HALLER effectuera son contrat actuel modifié sur la base de 25 heures hebdomadaire (soit : 5 h 00 hebdomadaires par jour du lundi au vendredi).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, donne son accord par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

**3°) – Délibération pour accepter le renouvellement de contrat en CDD de Mme Nathalie LALLEMAND, agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux, prolongation du 1er septembre 2023 au 29 février 2024**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler le contrat en C.D.D de l'agent d'entretien à temps partiel pour une période de 6 mois, Mme LALLEMAND Nathalie du 01 septembre 2023 au 29 février 2024, l'intéressée est en charge de l'entretien des bâtiments communaux de la commune.

Le conseil donne son accord par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

**4°) - Délibération pour accepter le renouvellement de contrat en CDD de M. Florian GROSPERRIN, agent technique en charge de l'entretien de la commune en partenariat avec M. Julien LARGE, prolongation du 18 octobre 2023 au 17 avril 2024**

M. le Maire informe le conseil municipal que suite aux trois mois d'essai qui s'est avéré concluant, il est demandé au conseil de renouveler le contrat en C.D.D de l'agent technique à temps partiel, M. GROSPERRIN Florian pour la période du 18 octobre 2023 au 17 avril 2024, nécessaire pour renforcer l'équipe technique qui réalise les travaux d'entretien de la commune.

Le conseil donne son accord par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

**5°) – Délibération pour décision modificative sur le budget assainissement collectif au chapitre 11 (dépenses de fonctionnement) et au chapitre 16 au compte 1641.**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de rééquilibrer le budget assainissement collectif, suite à des dépenses imprévues en fonctionnement sur le compte 61523 (réseau), consécutif aux frais de dépotage des boues et le paiement sur 2023 d'une facture de 2022.

Il est également nécessaire de rééquilibrer les dépenses d'investissement au compte 1641 (Emprunts et dettes) suite à une erreur dans le planning des remboursements d'emprunts pour 2023.

En conséquence, il convient d'affecter des crédits de dépenses nouvelles pour 17 000,00 euros couverts par le suréquilibre prévisionnel de la section de fonctionnement et de prélever 800,00 euros sur les dépenses imprévues (chapitre 022) de la section de fonctionnement, soit :

**DEPENSES de FONCTIONNEMENT**

- 12 000,00 euros au compte 61523 (Entretien de réseaux)
- -800,00 euros au compte 022 (Dépenses imprévues)
- 5 800,00 euros au compte 023 (Virements section d'investissement)

**DEPENSES d'INVESTISSEMENT**

- 5 800,00 euros au compte 1641 (Emprunts et dettes)

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

- 5 800,00 euros au chapitre 021
- 

Le conseil donne son accord par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

**6°) - Délibération pour renouveler le contrat de prestation de service de la part d'APAVE pour le contrôle périodique de l'installation électrique du gîte communal du Pré Bailly qui s'élève à 345,60 euros TTC**

M. le Maire informe le conseil municipal que le contrat de prestation de service pour le contrôle des installations électriques du gîte communal du Pré Bailly est arrivé à échéance, en conséquence, il est nécessaire de procéder à son renouvellement, celui-ci s'élève à 345,60 euros TTC par an.

le conseil donne son accord par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

**7°) - Délibération pour accepter le devis de l'entreprise Bersot pour la fourniture et pose du matériel pour équiper la cuisine de la salle des fêtes**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire l'acquisition du matériel qui doit équiper la cuisine de la salle des fêtes. Pour se faire, il a consulté l'entreprise BERSOT S.A, spécialiste pour les cuisines professionnelles. Il présente et commente le premier devis fourni et qui regroupe tous les équipements qui doivent équiper le local, le devis s'élève à 31 355,28 euros TTC.

Il propose au regard des matériels qui ont été chiffrés de ne commander que les équipements relatifs à l'espace de travail qui concerne les tables de travail pour le lavage, le lave-vaisselle, les placards de rangement, le lave-mains et les rayons de rangement, cette nouvelle option se chiffre à 15 534,00 euros TTC, il précise que ce montant correspond au budget qui avait été fixé en 2022, lors de l'élaboration des budgets. Il précise également que les matériels manquants (armoire frigo, congélateur, four, plaque de cuisson et micro-onde) feront l'objet d'une prochaine commande après avoir fait l'inventaire des matériels existants. Après un tour de table, le conseil donne son accord par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

**Questions diverses :**

- Information sur l'arrêté de restrictions de l'utilisation de l'eau potable (niveau crise). Le Maire rappelle que compte tenu que nous traversons une période chaude et très sèche, la situation déjà très tendue, il faut donc économiser la ressource et limiter les rejets dans le milieu naturel. C'est pour ces raisons que M. le Préfet a étendu, par arrêté les restrictions des usages de l'eau au niveau crise à tout le département.

Les principales restrictions sont :

1. L'interdiction de l'arrosage des potagers, massifs de fleurs, espaces verts,
2. L'interdiction du lavage des véhicules,
3. L'interdiction de la remise à niveau des piscines privées,
4. Le nettoyage des toitures, façades,
5. Le nettoyage des voiries,
6. L'interdiction de l'arrosage des terrains enherbés
7. L'interdiction de l'arrosage des golfs,

- Information sur l'attribution d'une prime exceptionnelle (RIFSET) à Mme Florence

ASSAOUI régisseuse du camping municipal. M. le Maire informe le conseil que suite à la fin de la période estival de notre camping/gîte communal du Pré Bailly et des bons résultats prévisionnels de gestion de notre régisseuse, il a décidé d'attribuer une prime exceptionnelle de 1 000,00 euros dans le cadre de l'application du RIFSET.

- Information sur l'audit de la commission sécurité au camping/gîte municipal. Le Maire précise que cette opération s'est déroulée le 13 septembre 2023 en présence d'un représentant du SDIS du Doubs et un représentant de la gendarmerie d'Ornans, un certain nombre de points de non-conformités ont été relevés, à savoir : le système de sécurité incendie qui n'a pas fonctionné lors du test réalisé, le manque de détecteurs de fumée à

l'accueil, au local sanitaire handicapé et au local technique, la présence du stock de draps dans les combles et la formation sécurité de l'agent régisseur lors de la prise de fonction. Il précise que tous ces points devront être corrigés avant le 2 novembre, date de la prochaine réunion de la commission sécurité.

- Information sur l'arrêt du commerce ambulant « Pizza Sergio ». M. le Maire informe le conseil du courrier qui a été reçu en mairie, adressé par le commerçant ambulant exerçant son commerce de vente de pizzas sur la place du marché tous les mercredis. L'intéressé informait cesser toute activité à compter du 2 septembre 2023.

- M. le Maire informe le conseil sur la demande écrite que nous avons adressée à la Direction des routes au Département du Doubs pour obtenir la modification de la limite d'agglomération en sortie du village côté « Pontarlier ». Cette démarche devrait permettre de déplacer le panneau (90) posé devant les trois dernières maisons et qui génère des vitesses excessives de la part d'automobilistes irresponsables. Notre demande a bien été prise en compte par le département qui étudiera les possibilités de déplacer les limites de notre agglomération afin d'implanter le panneau (90) 100 mètres plus loin.

- M. le Maire informe du dépôt de plainte que nous avons fait auprès de la Gendarmerie d'Ornans concernant les tags qui ont été réalisés Rue Gérard, Rue Saint-Claude et sur les panneaux de la commune vers la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire, Claude CURIE

BOESINGER Anne-Lise	BOUVERET Céline	CHANUSSOT Patrick	CRETIN-GUTH Marie-Thérèse	CURIE Claude
DOLE Benjamin	GAMELON Yves	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Rémi	KIBLER Alain
LAMBERT Jean- Benoît	MEREL Stéphane	PERRET-GENTIL Sylvie	THOURIN Olivier	WOZNY Bernard